

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Courrières

PLAN DE ZONAGE

RISQUES

Dossier d'approbation

Arrêté le	03 octobre 2022
Approuvé le	26 juin 2023

- Legend:**
- Zones à Dominante Humide
 - Cavité
 - ICPE
 - BASIAS
 - BASOL
 - Captages
 - Actif
 - Périmètre de protection des captages
 - Immédiat
 - Rapproché
 - Eloigné
 - Mouvement des argiles
 - Fort
 - Moyen
 - Aléa minier
 - Affaissement
 - Effondrement localisé
 - Glisement superficiel
 - Gaz
 - Glisement profond
 - Echauffement
 - Tassement
 - Remontées de nappe
 - Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
 - Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
 - Classement sonore
 - Catégorie 1
 - Catégorie 3
 - Catégorie 4
 - Catégorie 5

Risques miniers :
Terri 210 A - tassement aléa faible
Terri 210 - tassement aléa faible
Puits 8 - effondrement localisé aléa fort
Galerie 9 - effondrement localisé aléa faible
Galerie 16 - effondrement localisé aléa faible

Galerie 1 - effondrement localisé aléa faible
Gaz ouvrage Event 1 émission de gaz aléa moyen

La commune est concernée par un risque :
- De mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des argiles (nui à fort)
- Sismique de niveau 2 (aléa faible)
- D'inondation par remontée de nappe (inondations de cave), par une crue à débordement lent des cours d'eau et par ruissellement et de plancher aluvial
- De transport de matières dangereuses (canalisation de gaz et voie ferrée)
- Technologique (ICPE, sites potentiellement pollués et sites pollués)
- D'effondrement par la présence de cavités.

Echelle : 5000ème

